

Comité régional de protection des falaises

Opération en hélicoptère

JEAN-FRANÇOIS QUIRION

Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) a effectué une opération de nettoyage de la forêt hors du commun à l'aide d'un hélicoptère, le vendredi 15 juin. L'objectif de la mission: sortir une carcasse de fourgonnette (genre econoline) abandonnée en pleine forêt, sans endommager l'environnement par du transport lourd.

Les débris du véhicule, qui rouillaient dans le massif des falaises, ont été transportés par la voie des airs parce que c'était le moyen qui causait le moins d'impact sur la nature. Le transport terrestre lourd de la fourgonnette aurait nécessité l'abatage d'arbres et compacté le sol de

milieux humides, dont une tourbière. Le recours à l'hélicoptère a évité ainsi d'endommager des écosystèmes fragiles.

Edelweis.com

Pour mener à bien l'opération, le CRPF a embauché l'entreprise Edelweis.com de Saint-Colomban.

L'opération d'envergure, dirigée par Patrick Edelmann, président, aura nécessité environ une semaine de travail. Il a d'abord fallu découper la fourgonnette, en prenant soin qu'il n'y ait aucun déversement d'huile. De plus, pour accéder au véhicule abandonné,



Edelweis.com possède une impressionnante excavatrice surnommée l'araignée. Cette machine est la mieux adaptée pour progresser dans des terrains difficiles, puisqu'elle est munie de jambes plutôt que de chenilles. L'excavatrice araignée est capable de compléter les tâches qui sont hors de portée des excavatrices conventionnelles. De plus, sa structure minimise les impacts d'érosion et de compactage des sols.

Reboisement et compensation du CO₂

Pour le CRPF, il était important de débarrasser la forêt d'un énorme déchet polluant qui gâchait le paysage et qui aurait pris des centaines d'années à se décomposer complètement. Toutefois, il était tout aussi important que l'opération ne génère pas de pollution supplémentaire. Pour cette raison, toute l'opération a été pensée pour qu'elle se termine avec un bilan nul d'émission de gaz à effet de serre.

Pour la réalisation du projet, il a été prévu que les véhicules terrestres dépenseraient près de 150 litres de diesel. De plus, pour évacuer les 2880 kg de déchets métalliques, l'hélicoptère a consommé près de 400 litres de «jet fuel». Un total de près de 1,37 tonne de GES a été émis. Pour compenser les émissions de cette opération, 18 arbres ont été plantés sur le site qu'occupait la fourgonnette abandonnée. Ces conifères séquestreront l'équivalent de CO₂ sur une période de plus de 15 ans à partir de la date de plantation. Au bout du compte, l'impact sur l'environnement sera nul, puisque toutes les mesures compensatoires assureront que l'opération ne génère pas plus de carbone.

L'indispensable contribution du public

Le CRPF entend poursuivre ses succès dans la création d'une aire protégée dans le massif en 2012. Toutefois, un appui financier du public demeure nécessaire. En effet, chaque don constitue un levier économique, parce que chaque contribution se trouvera multipliée par les bailleurs de fonds gouvernementaux, en vue de l'acquisition de terrains. Ainsi, un don de 20\$ peut représenter jusqu'à 100\$. C'est pourquoi le CRPF invite les gens à devenir membre, pour contribuer concrètement à la conservation du massif. On peut s'informer et adhérer au CRPF, en visitant le www.parcdesfalaises.ca ou au 450-335-0506.

Les projets du CRPF concernent les trois municipalités de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte. Le CRPF travaille sans relâche pour soustraire le paysage emblématique des falaises au développement résidentiel éffréné que connaissent les Laurentides.

SERVICES FINANCIERS RBC GESTION DE PATRIMOINE INC.

Un revenu équivalent à 6 % d'intérêt

Maximisez votre revenu de retraite et réduisez l'impôt au minimum grâce à une rente assurée

La rente assurée procure un revenu après impôt supérieur à celui que rapporte un CPG ordinaire.

Revenu après impôt accru

Dans cet exemple, la rente assurée procure 318 \$ de plus en revenu mensuel après impôt, ce qui représente un revenu équivalent à 6 % d'intérêt et une augmentation de revenu de 97.82 %.

	CPG ordinaire de 3 %	Rente assurée
Souscription/placement	250 000 \$	250 000 \$
Revenu mensuel	625 \$	1 154 \$
Montant imposable	625 \$	271 \$
Impôt à payer	300 \$	130 \$
Coût de l'assurance	Néant	381 \$
Revenu net	325 \$	643 \$*

Revenu équivalent à 6 % d'intérêt*

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Francis Couillard, GPC, FCSI, PL.fin., Conseiller en sécurité financière au 450-686-2890 ou 1-800-567-7396 ou francis.couillard@rbc.com.

* Les données sont établies en fonction d'un contrat d'assurance conjoint pour un homme et une femme de 65 ans dont le taux marginal d'imposition est de 48%. Les taux de rente indiqués sont fournis par la BMO Assurance, et les taux d'assurance, par Canada-Vie. Les taux indiqués sont en date du 7 mai 2012 et peuvent être modifiés sans préavis. Les contrats d'assurance vie prévoient une tarification médicale; les rentes sont non réversibles et les dépôts, non remboursables. Le revenu provenant de la rente comprend les intérêts et le remboursement de capital.



RBC Gestion de patrimoine

Ces renseignements n'ont pas pour but de constituer et ne constituent pas un conseil fiscal ou juridique. Les lecteurs doivent consulter leur avocat, comptable ou autre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. *Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., filiale de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. ©Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. RBC Dominion valeurs mobilières est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Copyright 2012. Tous droits réservés. Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. est un fournisseur agréé de services financiers dans la province de Québec.



Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique :

Mal de dos, mal de cou, torticolis, migraine ou mal de tête, douleurs dans les bras, engourdissements, otite à répétition, sciatique : sont des exemples...

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements.

Dr^e Isabelle Gazeaux,
Chiropraticienne D.C.

• Technique douce et de précision •



Sur rendez-vous :
450-224-4402
781, Montée-des-Sources,
Prévost (Domaine des Patriarches)

L'hélicoptère s'apprête à déposer son chargement, des parties de la carcasse de la fourgonnette qui avait été abandonnée en pleine forêt.



Arrêtez d'y penser !

Annoncez dans
le Journal des citoyens !

Fernande Gauthier 450-224-1651